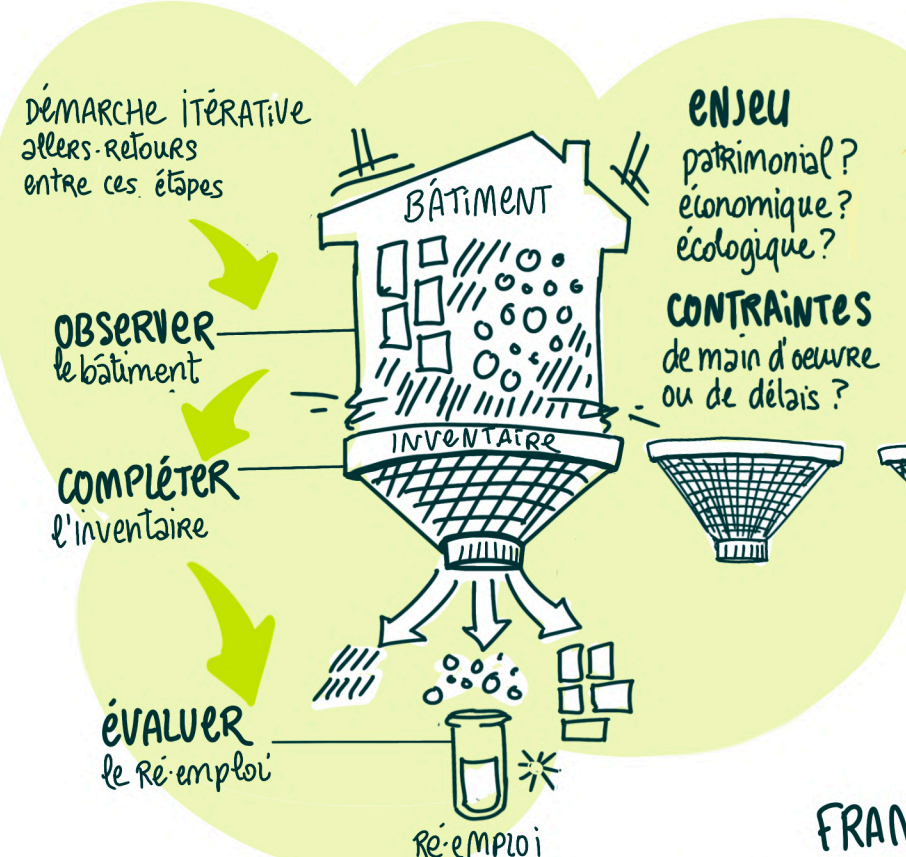


Les INVENTAIRES DÉMOLITION RÉEMPLOI, PEMD

tout est Récupérable, mais pas à N'importe quel PRIX !
Amandine DeHenneffe de RESSOURCES

un INVENTAIRE n'est PAS un CATALOGUE!
on n'y met pas tout, UNIQUEMENT ce qui est Utile
Damien VERRAVER de RETRIVAL



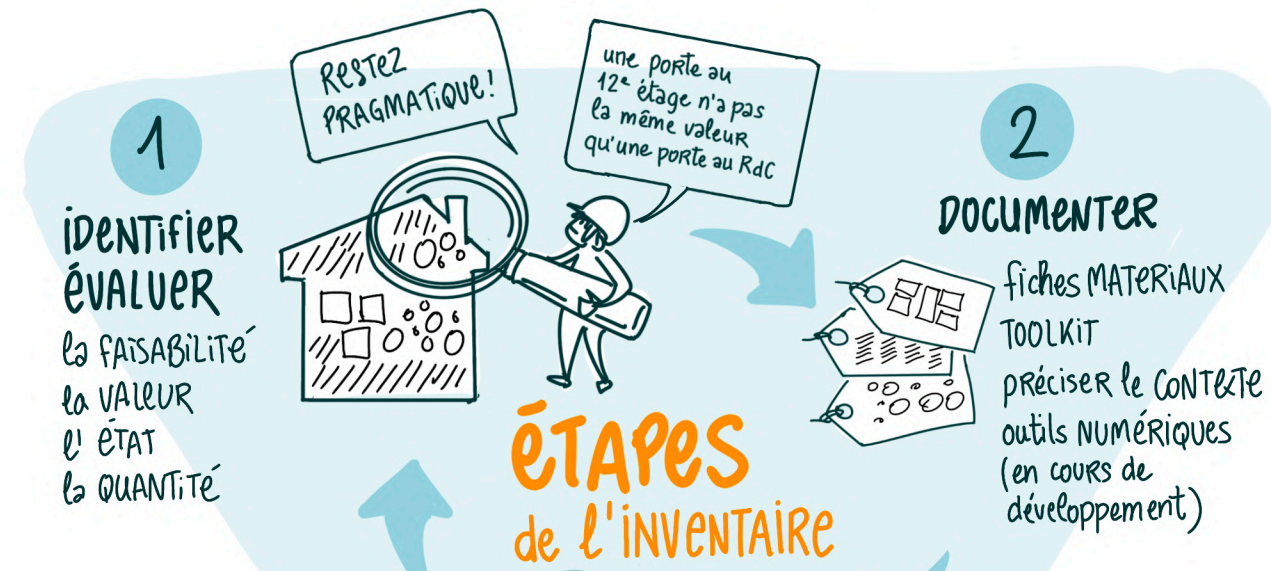
OBJECTIFS à CLARIFIER

enjeu patrimonial? économique? écologique?

CONTRAINTES de main d'oeuvre ou de délais?

comment GAGNER du temps?

d'abord faire un tour rapide QUICKSCAN, puis DÉTAILLER uniquement ce qui a du POTENTIEL par rapport à l'OBJECTIF



RÉGLEMENTATION à CONNAÎTRE

QUI peut faire l'INVENTAIRE?
ce n'est pas RÉGLEMENTÉ

un DIAGNOSTIQUEUR doit être diplômé du bâtiment + assurance professionnelle
compétences TECHNIQUES et connaissance du MARCHÉ

FRANCE BELGIQUE

"diagnostic PEMD" obligatoire

"inventaire" obligatoire en FLANDRE

mais VOLONTAIRE en WALLONIE ou à BRUXELLES

le plus TÔT possible!

le VOCABULAIRE n'est pas stabilisé

les seuils sont VARIABLES

FORMULAIRES CERFA pour le diagnostic puis Règlement

DÉLAIS et SANCTIONS (amendes ou blocage du chantier)

